

Les Rencontres du Capitalisme Responsable

Grands Prix de l'Assemblée Générale et de
la Mixité

**Recommandations des membres
du Jury 2021**

1.

Présenter et expliciter l'impact des crises sanitaires, économiques et sociales sur : i) la stratégie et le modèle d'affaires de la société ; ii) la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ; iii) la politique de distribution des dividendes.

Le Jury invite les dirigeantes et dirigeants à présenter et expliciter l'impact des crises sanitaires, économiques et sociales sur :

- La stratégie et le modèle d'affaires de la société ;
- La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- La politique de distribution des dividendes.

Commentaire

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), appelée à remplacer le reporting RSE dit « Grenelle II » à partir de 2019, exige déjà des entreprises qu'elles présentent leur modèle d'affaires ou celui des sociétés pour lesquelles elles établissent des comptes consolidés, sans imposer cependant l'intégration de leurs risques et opportunités au business model.

En outre, les membres du Jury tiennent à souligner l'extrême vigilance à accorder – tout particulièrement cette année – à la présentation des éléments de rémunération des dirigeants lors de l'AG. Notamment pendant le vote du Say on Pay, la possible modification des critères de calcul de ces rémunérations à la lumière de la crise actuelle et du recul des performances des entreprises.

De plus, en septembre 2020, le code Afep-Medef va au-delà de la loi PACTE qui exige la publication de deux ratios d'équité en recommandant de prendre en compte au dénominateur – pour le calcul du ratio – un périmètre représentatif de la masse salariale ou des effectifs des sociétés françaises du groupe.

À ce sujet, les membres du Jury souhaitent plus particulièrement que les entreprises précisent l'exploitation qui en est faite à l'interne (l'impact sur la politique interne de rémunération et sur les modalités de sa construction (information/négociation avec le CSE)).

Enfin, alors que le montant global des dividendes versés par les entreprises du CAC 40 en 2020 a diminué de 40%, les membres du Jury seront attentifs à l'évolution de la politique de versement des dividendes, dans un contexte qui reste encore sinistré.

2.

Fournir des éléments d'information concrets de la mise en œuvre de la raison d'être (lorsqu'elle existe) à tous les niveaux de la société.

Les Membres du Jury incitent les dirigeantes et dirigeants d'entreprises à fournir des éléments d'information concrets de la mise en œuvre de la raison d'être (lorsqu'elle existe) à tous les niveaux de la société.

Commentaire

La loi Pacte a modifié le droit commun pour y faire entrer le droit de la responsabilité sociétale des entreprises, notamment par l'intégration des notions nouvelles de "raison d'être" et de "société à mission". Cette recommandation revêt une importance primordiale car il s'agit aujourd'hui pour les entreprises – notamment celles ayant fait voter leur raison d'être lors de leur Assemblée Générale ou ayant adopté un statut d'entreprise à mission – de rendre compte des efforts fournis pour l'incarner à tous les échelons de la société (objectifs et principes d'actions en découlant, modalités et moyens de leur déploiement, lien avec la politique RSE, existence d'indicateurs de mesure des résultats, etc.)

3. Expliciter les objectifs de féminisation des équipes de direction et assurer leur suivi, tout particulièrement leurs modalités d'atteinte.

Le Jury invite les entreprises à expliciter les objectifs de féminisation des équipes de direction et assurer leur suivi, tout particulièrement leurs modalités d'atteinte.

Commentaire

Le HCGE, ainsi que le code Afep-MEDEF, demandent aux sociétés que leurs plans d'actions de féminisation des instances dirigeantes soient ambitieux et chiffrés et que leur horizon de temps soit justifié. La mise en œuvre des plans devra être suivie et leurs résultats publiés. Ils devront également inclure les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints ainsi que les mesures prises pour y remédier. De plus, selon le code Afep-Medef, la notion d'instance dirigeante concerne, au-delà du Conseil, les comités exécutifs et de direction et plus largement l'encadrement supérieur.

Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé être favorable à l'instauration de quotas dans les instances dirigeantes. L'Assemblée Nationale étudie également la question.

4. Présenter des objectifs de diversité – y compris en termes de parcours – au sein du Conseil d'administration.

Le Jury invite les entreprises à présenter des objectifs de diversité – y compris en termes de parcours – au sein du Conseil d'administration.

Commentaire

Pour les membres du Jury, si elle a longtemps été cantonnée à la parité, la question de la diversité au sein des organes de gouvernance tend à s'élargir. Âge, nationalité, expertises, compétences, ou encore connaissance du secteur d'activité sont devenus autant de critères évaluant à la fois la pertinence de la composition du Conseil d'administration et la performance de l'entreprise dans sa globalité. D'autant que les investisseurs regardent de plus en plus attentivement le profil des administrateurs et administratrices nommés.

5. Développer des dispositifs assurant la qualité et le renforcement de la démocratie actionnariale.

Le Jury invite les entreprises à développer des dispositifs assurant la qualité et le renforcement de la démocratie actionnariale.

Commentaire

L'AMF rappelle dans son dernier rapport sur le gouvernement d'entreprise qu'il importe que les actionnaires des sociétés cotées puissent se voir offrir des modalités de vote et de participation aux Assemblées Générales leur permettant d'exercer leurs prérogatives – à distance et en direct – dans des conditions analogues à celles dont ils disposent en présentiel. Elle souligne que de tels progrès requièrent un travail en commun, sur la durée, des différentes parties prenantes, concernant les modalités techniques mais aussi les coûts de ces dispositifs.



Institut de recherche appliquée à l'entreprise,
aux investisseurs, aux gestionnaires d'actifs,
aux pouvoirs publics et aux autres parties prenantes

Contacts

Solène Eudine

Chargée de projets

seudine@institutcr.com

01 84 25 03 73

Institut du Capitalisme Responsable

10 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

contact@institutcr.com

01 84 25 03 71